

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GUINAND Renée, RUIZ Agnès,
PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, CARRET Marc, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE
Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER
Magaly.

ABSENTS EXCUSES : ROCHE Davy a donné pouvoir à BOUCHET Damien,
FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETARE : LAPACHERIE Céline.

EMPRUNT DE 800 000 EUROS
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de
financement établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :

– **DECIDE** que pour financer les investissements engagés au budget
2021, la Commune de Serpaize contracte auprès de la Caisse d'Epargne
Rhône Alpes un emprunt de **800 000** euros au taux fixe de 0.87 % à
échéances trimestrielles dont le remboursement s'effectuera en 20 ans
à partir de la date de point de départ d'amortissement.

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours rapportés à une
année de 360 jours.

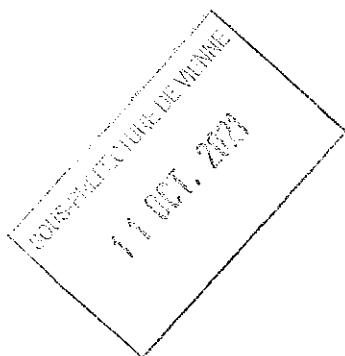
Le rythme d'amortissement du capital est progressif à échéances
constantes.

Le montant de la commission s'élève à 800 €.

– **ACCEPTTE** que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans
le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans
mandatement préalable.

– **APPROUVE** les conditions financières.

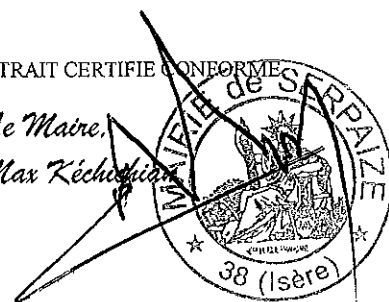
– **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat dont l'offre de
financement est annexée à la présente délibération.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Max Kéchichian



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

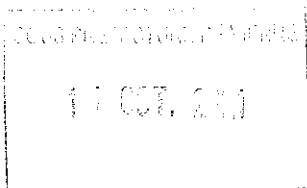
L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GUINAND Renée, RUIZ Agnès,
PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, CARRET Marc, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE
Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER
Magaly.

ABSENTS EXCUSES : ROCHE Davy a donné pouvoir à BOUCHET Damien,
FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.



SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée la demande de subvention qui lui a été formulée par l'ASESC (Association des Sociétés Educatives Sportives et Culturelles de Serpaize). Pour rappel, cette association gère la salle des fêtes (locations, prêt aux associations, festivités, travaux, etc...).

En raison de la crise sanitaire qui touche notre pays depuis un an et demi, l'association n'a pas eu de rentrée de trésorerie alors que les frais fixes sont maintenus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser une subvention annuelle exceptionnelle à :
 - ° ASESC de Serpaize..... 6000 €
- **DIT** que ces crédits seront imputés au compte 6574 du budget 2021.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GUINAND Renée, RUIZ Agnès,
PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, CARRET Marc, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE
Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER
Magaly.

ABSENTS EXCUSES : ROCHE Davy a donné pouvoir à BOUCHET Damien,
FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.

COMBE DU VALERON

Servitude de passage

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 31 août
2020 relative au projet de réalisation d'un bac de rétention des eaux
pluviales dans la combe du Valeron.

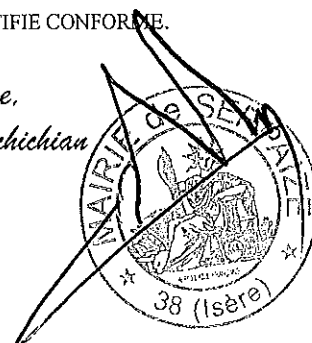
Afin de signer l'acte authentique, il convient de délibérer à nouveau avec la
nouvelle numérotation des parcelles. De plus, ces travaux sont engagés en
collaboration avec Vienne Condrieu Agglomération ; il est donc nécessaire
de prévoir une servitude de passage au bénéfice de VCA et de la commune
afin de permettre l'accès pour l'entretien des espaces à la charge de ces
parties.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées F1443 et
F1441 d'une superficie totale de 1768 m2 au prix de 800 euros.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à intervenir pour accepter la
constitution d'une servitude de passage sur les parcelles F1444 et F1442
au bénéfice de la commune.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GUINAND Renée, RUIZ Agnès,
PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, CARRET Marc, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE
Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER
Magaly.

ABSENTS EXCUSES : ROCHE Davy a donné pouvoir à BOUCHET Damien,
FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETARE : LAPACHERIE Céline.

COMBE DU VALERON

Cession de parcelles

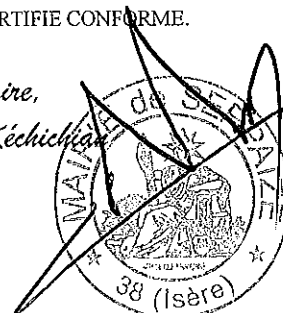
Comme vu précédemment, la réalisation d'un bac de rétention des eaux
pluviales dans la combe du Valeron a nécessité une division de propriété et
un modificatif du parcellaire cadastral. Dans le cadre de ces négociations,
deux riverains ont souhaité acquérir du terrain longeant leurs propriétés
appartenant à la commune et situé dans la combe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les cessions de terrain comme suit :
 - Mr et Mme PISSAVIN, parcelle nouvellement cadastrée F1439 d'une superficie de 114 m2 moyennant le prix de 1 euro
 - Mme BERNAUD, parcelle nouvellement cadastrée F1438 d'une superficie de 298 m2 moyennant le prix de 1 euro
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir.
- **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

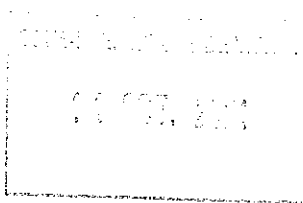
L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GUINAND Renée, RUIZ Agnès,
PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, CARRET Marc, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE
Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER
Magaly.

ABSENTS EXCUSES : ROCHE Davy a donné pouvoir à BOUCHET Damien,
FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.



PERSONNEL COMMUNAL
AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition d'avancement de
grade transmise par le Centre de Gestion de l'Isère. Pour l'année 2021, un
agent peut être promu au grade supérieur par avancement de grade.

La nomination de l'intéressé au grade supérieur étant subordonnée à la
création, par l'organe délibérant de la commune, du grade correspondant ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ce qui suit :

Grade créé	Grade supprimé	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique	Temps complet	1 ^{er} janvier 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

*Le Maire,
Max Kéchichian*

